

inventaire de tous ou d'aucuns des dits biens meubles et immeubles ni d'en rendre aucun compte à qui que ce soit, car tel est sa volonté, désirant toutefois le testateur que la dite dame son épouse conserve envers ces enfants toute l'affection qu'elle a eu jusqu'à présent, et qu'elle élève fasse instruire et garde avec elle jusqu'à ce qu'ils soient produits Louis et Marie-Anne Chavigny de la Chevrotière ses deux plus jeunes enfants de telle manière que ses facultés le lui permettront. Et quant à la propriété de tous les dits biens meubles et immeubles nobles et roturiers les deux moitiés d'emplacements et maisons suslégüées exceptés, le testateur les donne et lègue à François Chavigny de la Chevrotière, son fils aîné, Joseph-Louis, Marie-Anne et Elisabeth Chavigny de la Chevrotière ses cinq enfants pour être les dits biens nobles et roturiers partagés entre eux, après le décès de la dite dame leur mère selon leur nature et suivant les lois en force en cette Province.

Recommande le testateur la paix et l'union entre ses dits enfants et qu'ils se soumettent volontairement à l'exécution de ses volontés exprimées dans le présent. Et pour exécuter le dit testament le testateur a nommé et nomme la dite Marie-Joseph Amelin son épouse es mains de laquelle il se démet et desaisit de tous ses biens suivant la coutume, revoquant le testateur tous autres testaments et codiciles qu'il pourrait avoir fait ci-devant ne s'arrêtant qu'au présent comme étant ses dernières volontés. Ce fut ainsi fait dicté et nommé par le dit François-Joachim Chavigny de la Chevrotière testateur à Joseph-Bernard Planté notaire public demeurant en la ville de Québec en présence de messire Antoine Robert prêtre résident au seminaire de Québec, et du sieur Pierre Emont menuisier en la d. ville, témoins, en la maison du testateur et par lui mandés les jours et ans susdits ; et après que le présent testament a été lu et relu au dit testateur par le dit notaire les témoins présents il a dit l'avoir bien entendu et compris, l'a trouvé conforme à ses dernières volontés et y a persisté en signant avec